COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 28 MARS 2014

L'an deux mille quatorze le 28 mars le Conseil Municipal de la Commune de CHATILLON-sur-CHALARONNE, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 24 mars, sous la présidence de M. Yves CLAYETTE, Maire.

M. LE MAIRE ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents : M. CLAYETTE - Mme LEVERT - M. MATHIAS - Mme BIAJOUX - M. PERREAULT - Mme FETTET-RICHONNIER - M. QUIBLIER-SARBACH - Mme RAVOUX - M. JACQUARD - Mme BASDESFARGES - M. MORRIER - Mme BLENET - M. MONTRADE - Mme SOUPE - M. MORIN - Mme MOREAU - M. MARTINON - Mme BROCHARD - M. CURNILLON - M. COILLARD - M. FORAY - Mme BERRY - M. BRASSEUR - Mme JOYOT - M. RENOUD-GRAPPIN - Mme MEGARD.

A donné un Pouvoir:

Mme ROGNARD représentée par Mme BIAJOUX

Absents:

Madame Sylvie RAVOUX est élue à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 17/03/2014 à l'unanimité.

28/03/2014 - 1 -

N° 1 : Installation du Conseil Municipal

M. Yves CLAYETTE maire sortant rappelle les résultats du premier tour des élections municipales du dimanche 23 mars 2014 et indique que la liste TOUS ENSEMBLE POUR CHATILLON a été élue par 1089 voix contre 956 à la liste AVANÇONS AUTREMENT. Ces listes seront représentées respectivement par 21 membres pour la première et par 6 membres pour la liste AVANÇONS AUTREMENT Il procède à l'appel des noms des conseillers municipaux et il cède la parole au doyen de l'assemblée à savoir M. Guy FORAY pour l'élection du Maire.

N° 2 : Election du Maire

M. Guy FORAY, doyen d'âge et président de l'assemblée pour l'élection du maire désigne deux assesseurs à savoir M. Emmanuel COILLARD et M. Michel RENOUD-GRAPPIN et procède à l'appel des candidats à la fonction de Maire. Il cède la parole à M. Patrick MATHIAS qui avance la candidature de M. Yves CLAYETTE pour la liste "Tous Ensemble pour Châtillon".

A l'issu du 1^{er} tour de scrutin M. Yves CLAYETTE est déclaré Maire de Châtillon par 21 voix pour et 6 bulletins blancs. M. FORAY proclame qu'il est le 24^{ème} maire de la ville. Il cède la parole à M. Yves CLAYETTE qui fait le discours suivant adressé aux Châtillonnais :

Je salue Monsieur Guy FORAY, doyen de notre assemblée, qui a présidé à l'ouverture de ce conseil.

C'est avec une profonde émotion et un mélange de fierté et d'humilité que je reçois le mandat d'élu que les électeurs viennent de me confier. Je ne peux (bien sûr) manquer de remercier mes compagnons de liste pour leur implication dans la campagne et surtout pour la confiance et l'appui qu'ils m'ont apportés sans réserve.

Je remercie également tous les conjoints de mes colistiers pour leur compréhension et leur appui bienveillant. Et bien sûr, j'ai une pensée pour mes filles et surtout pour mon épouse Chantal pour le soutien et la patience dont elle fait preuve depuis des années.

Il m'est particulièrement agréable de remercier les Châtillonnais et les Châtillonnaises pour la confiance qu'ils m'ont témoignée.

Ceux et celles qui ont cru en nous, toutes les personnes qui m'ont adressé leurs témoignages de sympathie et d'encouragements, me font oublier la campagne électorale qui n'a pas été sereine et qui me remet en mémoire la phrase suivante :

« Un mensonge fait plus de bruit que 100 vérités ». Si le combat politique peut s'avérer parfois comme étant particulièrement dur, il n'en demeure pas moins que la lutte que nous avons menée s'est inscrite dans le cadre du débat démocratique.

C'est avec une immense joie que je savoure le goût de la victoire, car celle-ci est collective.

Avec tous les membres de mon équipe disponibles et enthousiastes, nous continuerons d'être les élus de toutes et tous, dans un esprit de respect, d'écoute et de tolérance. Nous ne pourrons malheureusement pas faire plaisir à tout le monde mais je m'engage à conduire avec ce groupe les affaires de la commune dans l'intérêt général et la satisfaction du plus grand nombre.

Je veux placer ce mandat sous le signe de la confiance, de la responsabilisation de toutes et tous (personnel communal, adjoints, conseillers municipaux), de la délégation et de la répartition des tâches et des missions en assumant en même temps pleinement mes responsabilités.

28/03/2014 - 2 -

Merci au personnel communal qui œuvre chaque jour au service de toutes et tous. Ses missions ne sont souvent pas faciles. Nous les soutiendrons et nous les aiderons à rendre leur travail encore plus efficace et plus serein.

Je conclurai en vous citant les principaux dossiers qui nous attendent dès les prochains mois :

- Soutien des services municipaux et des associations.
- Développement de la communication aux associations, commerçants et artisans
- Renforcement de la sécurité des habitants.
- Aide aux structures à vocation sociale
- Aménagements favorisant l'accès aux équipements scolaires, sportifs et bâtiments publics
- Livraison de la maison de santé pluridisciplinaire
- Appui aux opérations d'urbanisation afin de contribuer au développement de la ville.

Pour tout cela, nous allons travailler, proposer, débattre avec vous, travailler encore puis décider et agir.

Ce soir devant vous, au-delà des projets que nous avons proposé, Tous ensemble, nous n'avons qu'une assurance à vous offrir, celle de notre engagement sans réserve au service de Châtillon et des Châtillonnais.

Le discours de Monsieur Le Maire est salué d'une salve d'applaudissements à son égard.

N° 3 : Détermination du nombre d'adjoints

M. le Maire expose à l'assemblée que d'après les articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune doit disposer au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif du Conseil municipal soit pour Châtillon : 27*30% = 8.1 ramené au chiffre inférieur soit 8 adjoints.

Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal, sachant que l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1 sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

L'élection a lieu au maximum sur trois tours de scrutin dont deux à la majorité absolue.

Il propose de fixer le nombre d'adjoints à 7 personnes, ce qui est accepté à l'unanimité des votants. Monsieur Le Maire rajoute qu'il est envisagé de nommer une conseillère municipale déléguée en plus des 7 adjoints.

28/03/2014 - 3 -

N° 4 : Election des adjoints

M. le Maire propose d'élire les 7 adjoints suivants avec leurs fonctions respectives comme suit :

 1^{er} adjoint : Patrick MATHIAS – Fonctions : Education - Culture - Jeunesse – Associations – Evénementiel - Sécurité.

2^{ème} adjoint : Philippe PERREAULT – Fonctions : Travaux – Patrimoine - Eau – Assainissement.

3^{ème} adjoint : Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH – Fonctions : Finances - Personnel – Economie - Juridique.

4^{ème} adjoint : Guy MONTRADE – Fonctions : Manifestations Municipales – Voirie - Transports – Communication – Marché - Commerçants.

5^{ème} adjoint : Lucette LEVERT – Fonctions : Urbanisme – ZAC - Programmation Projets.

6^{ème} adjoint : Sylvie BIAJOUX – Fonctions : Action Sociale – Logement Social - Services à la Personne – Solidarité Intergénérationnelle – Associations Sportives.

7^{ème} adjoint : Fabienne BAS-DESFARGES – Fonctions : Environnement - Développement Durable - Fleurissement - Cadre de Vie – Camping.

M. le Maire indique que l'ordre des adjoints (les hommes d'abords, les femmes ensuite) se justifie par le faite que les services de sécurité font appel aux élus en cas d'accident et qu'il a semblé préférable que ce soit les élus hommes qui se déplacent. A l'issue du 1^{er} tour de scrutin, la proposition de M. le Maire est votée par 22 voix pour et 5 bulletins blancs.

M. le Maire clos la séance en indiquant que la prochaine réunion du conseil municipal en séance publique se déroulera le lundi 7 avril 2014 à 18 heures 30 avec notamment la composition des commissions et l'attribution de l'ensemble des délégations et des représentations, ainsi que l'approbation des indemnités des élus. La séance du conseil municipal suivante se déroulera le 14 avril 2014 à 18 heures 30 avec comme principale question le débat d'orientation budgétaire 2014. Enfin une réunion le mardi 22 avril 2014 se déroulera pour l'approbation du budget, le vote des taux, etc....

M. le Maire remercie les membres du conseil municipal, le public, la presse à savoir Mme Annie MONNIER pour la Voix de l'Ain et M. Paul VACHERESSE pour le Progrès ainsi que les agents des services municipaux M. Georges MOREL directeur général des services, Marylise LENOUVEL responsable du Cabinet, Mme Marlène DOIDY directrice générale des services adjointe, Mme Fabienne FLORIT chargée de communication et M. Yves BONVALOT agent de police municipale.

Pour extrait certifié conforme, LE MAIRE

28/03/2014 - 4 -